



HAL
open science

Polycatégorialité et évolution diachronique: les emplois de après(-) et arrière(-).

Dany Amiot, Walter de Mulder

► To cite this version:

Dany Amiot, Walter de Mulder. Polycatégorialité et évolution diachronique: les emplois de après(-) et arrière(-).. Langue française, 2015, 187, pp.137-153. 10.3917/lf.187.0137 . hal-01388849

HAL Id: hal-01388849

<https://hal.science/hal-01388849>

Submitted on 12 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Polycatégorialité et évolution diachronique : les emplois préfixoïdes de *après(-)* et *arrière(-)*

1. INTRODUCTION ¹

Actuellement, les catégories de la préposition, de l'adverbe et de la particule (cf. la définition sous § 3) sont considérées comme distinctes, même si les frontières entre elles sont parfois floues. En ancien français (désormais AF), une même forme pouvait très facilement être employée comme préposition, adverbe et particule ; c'est le cas de *sor(e)*, l'« ancêtre » pour ainsi dire de la préposition *sur* du français moderne (désormais FM) ; c'est ainsi que C. Marchello-Nizia (2002) a pu parler de « multicatégorialité ».

Assez fréquemment, en plus des différents emplois mentionnés, ces éléments étaient employés comme formants de lexèmes ² ; certains l'ont été dès l'AF (*sur* dans *surcharge* ou *avant* dans *avant-bras*), d'autres plus tardivement (*sans* dans, par exemple, *sans-abri*). L'un d'entre nous a montré (pour un rappel des critères, cf. *infra*, § 2) que ces éléments manifestent en synchronie, dans cet emploi de formant, une relative hétérogénéité de comportement : certains (p. ex. *sur*) peuvent être considérés comme de vrais préfixes, alors que d'autres (*sans*) s'apparentent encore à des éléments au fonctionnement fondamentalement syntaxique.

Dans des travaux antérieurs (Amiot 2002, 2004 ; Amiot & De Mulder 2002, 2005), nous avons étudié plusieurs de ces marqueurs (notamment *sur* et *avant*), et

1. Nous tenons à remercier nos relecteurs pour leurs remarques tout à fait pertinentes, qui nous ont permis de clarifier certains points de ce travail.

2. Parler de « formant » permet d'éviter de se prononcer sur le statut de l'élément en question, *i.e.* si celui-ci peut être, ou non, considéré comme un préfixe (cf. *infra*, § 2).

nous avons tenté de montrer que ceux-ci provenaient de l'emploi prépositionnel, et non des emplois comme adverbe ou particule.

Dans cet article, nous testons ces résultats auprès de deux autres formes de même type, *après* et *arrière*. Après avoir proposé un bilan des travaux antérieurs (§ 2), nous étudions *après* et *arrière* de façon séparée en AF et en MF (§ 3.1 & § 3.2), pour ensuite comparer leur évolution respective en tant que formants de lexèmes (§ 4.1 & § 4.2). Nous verrons que, si *après-* confirme bien l'hypothèse de départ, la grammaticalisation de *arrière-* ne la confirme ni ne l'infirme dans la mesure où *arrière-* illustre un cas, non encore envisagé par nous, de substitution affixale (le FEW et le TLF signalent cependant l'existence de formes de *r(i)ere-*). Nous soutiendrons en outre l'idée (§ 4.1) que, en tant que formants, *après-* et *arrière-* peuvent être considérés, en français moderne, comme des préfixoïdes (Booij 2010b) ; ils ont en effet acquis, chacun à un degré différent, un statut intermédiaire entre la préposition et le préfixe.

2. RAPPEL DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

Nous commencerons par expliciter rapidement les résultats des travaux antérieurs que nous désirons « mettre à l'épreuve » et insisterons sur les deux points déjà évoqués dans l'introduction : le caractère hétérogène des formants de lexèmes en synchronie (§ 2.1) et l'origine prépositionnelle de ces formants (§ 2.2).

2.1. Le caractère hétérogène des formants en synchronie

Dire que les formants présentent un caractère hétérogène suppose bien évidemment que les propriétés des préfixes d'origine prépositionnelle soient clairement identifiées. Nous allons les rappeler brièvement, en nous appuyant notamment sur les travaux fondateurs de S. Scalise (1992), mais aussi ceux de C. Iacobini (1999, 2000, 2004) ou de D. Amiot (2006). Il est possible de distinguer plusieurs types de critères :

– deux critères *sémantiques* :

- critère sémantique 1 : les préfixes entrent dans des patrons de formation qui construisent des lexèmes endocentriques, *i.e.* des lexèmes qui dénotent plus ou moins un hyponyme de leur base ; ainsi *surestimer* signifie-t-il bien 'estimer', mais en attribuant une valeur excessive à l'entité dénotée par l'objet du verbe,
- critère sémantique 2 : les sens des lexèmes construits par préfixation ne sont pas en tous points identiques aux sens des syntagmes prépositionnels introduits par la préposition homomorphe du préfixe, soit parce que le patron de formation dont le préfixe est l'exposant a développé des sens qui lui sont propres, soit parce qu'il n'exprime qu'un des sens manifestés par la préposition. Ainsi, les lexèmes préfixés en *sur-* s'interprètent généralement

avec un sens d'excès (cf. *surestimer* déjà cité, mais aussi *surcharge* ou *surarmement* par exemple), sens que l'on ne retrouve pas dans les syntagmes prépositionnels introduits par *sur* préposition ;

- un critère *morphosyntaxique* : lorsque le lexème construit est un nom, lui-même construit sur un nom (rapport catégoriel : $N_b \rightarrow N_d$ ³), le nom construit possède le genre du N_b : *surcharge* est féminin comme *charge*, alors que *surpoids* est masculin comme *poids* ;
- un critère *catégoriel*, qui concerne la « multicatégorialité » des bases et des dérivés : les préfixes d'origine prépositionnelle sont en général capables de construire des lexèmes appartenant à plusieurs catégories, à partir de plusieurs catégories de bases, comme le montrent les exemples sous (1) :

(1)

sub- : $N \rightarrow N$: *subnarco*se, *sub*ictère
 $N \rightarrow A$: *sub*lingual, *sub*alpin ⁴
 $A \rightarrow A$: *sub*fébrile, *sub*aigu
 $V \rightarrow V$: *sub*divoiser, *sub*déléguer
 (Amiot, 2004 : 83)

Un préfixe comme *sub-* (issu d'un élément qui était fondamentalement une préposition en latin) entre dans de nombreux rapports catégoriels, ce qui est caractéristique de cette sorte de préfixes.

En revanche, les formants de lexèmes qui ne possèdent pas toutes les propriétés d'un préfixe ont tendance à construire des mots qui possèdent les propriétés inverses : sémantiquement, ces lexèmes sont exocentriques (*sans-papiers* ne dénote pas un papier, mais quelqu'un qui a comme particularité de ne pas posséder de papiers, d'identité ou autres) et reflètent exactement le ou les sens des prépositions auxquelles ils correspondent ; morpho-syntaxiquement, ils sont masculins (genre par défaut), quel que soit le genre du N_b (*sans-papiers* et *sans-faute* sont tous les deux masculins, même si les noms auxquels *sans-* est adjoint possèdent des genres différents) ; catégoriellement, ils n'entrent que dans un seul rapport catégoriel, pour *sans*, le rapport $N \rightarrow N$ ⁵.

Certains formants possèdent toutes les propriétés des préfixes ; c'est, on l'a dit, le cas de *sur-*. D'autres n'en possèdent aucune : *sans*, par exemple, possède encore toutes les propriétés d'une préposition (Amiot 2006). Entre ces deux pôles existent différents stades intermédiaires, selon que tel formant de mot possède, ou non, telle ou telle propriété. Le fait d'être ou non un préfixe doit donc être vu comme un continuum, conçu en termes de « degrés de préfixation ». De ce

3. N_b signifie 'Nom de base' et N_d 'Nom dérivé'.

4. Pour plus de détails sur cette analyse, qui ne va pas nécessairement de soi, voir Amiot (2004) pour une application des analyses de Corbin (1987, 2001) à un certain type d'adjectifs préfixés.

5. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le fait qu'il existe un patron bien établi de formation de lexèmes [*sans-N*]_N (cf. *sans-papiers* mais aussi *sans-abri*, *sans-faute*, *sans-grade*, *sans-emploi*, etc.) ne permet pas de traiter ces noms comme le résultat d'ellipses, même si le ou même les tout premiers lexèmes ont peut-être été formés de cette façon.

fait, nous pourrions considérer avec G. Booij (2008, 2009, 2010b) que *sans-* est un préfixoïde (il a un correspondant prépositionnel en synchronie et n'a pas encore acquis le statut de préfixe) ; en revanche, nous préférons attribuer à *sur-* un statut préfixal plein car, bien qu'il ait un correspondant prépositionnel, sa grammaticalisation est suffisamment avancée (il se distingue de la préposition *sur*, dont il est étymologiquement issu, et possède les propriétés d'un véritable préfixe) pour appartenir à cette catégorie ⁶. Les relations paradigmatiques qu'il entretient avec certains préfixes évaluatifs comme *hyper-* (*hypertension* / *surcharge* 'tension excessive / charge excessive') ou *extra-* (*surfin* / *extrafin* 'très fin') sont d'ailleurs là pour en témoigner.

2.2. L'origine catégorielle des formants

Il est souvent affirmé que les formants dont nous nous occupons ont une origine adverbiale (Meillet & Vendryes, 1924 : 573-574), nous avons toutefois montré dans D. Amiot et W. De Mulder (2002, 2005) que certains d'entre eux au moins pouvaient avoir une origine prépositionnelle. C'est le cas du préfixe *sur-* du FM, qui proviendrait des emplois grammaticalisés de la préposition *super*, qui a lui-même acquis cet emploi formatif à partir d'emplois prépositionnels bien particuliers : ceux où la préposition *super* fonctionnait comme préposition « gouvernée » placée devant le verbe (*super-* en latin construisait principalement des verbes) ⁷.

Nous avons aussi étudié *avant-* (cf. *avant-port*, *avant-guerre*) et nous avons là aussi tenté de montrer que l'emploi en tant que formant provenait de l'emploi prépositionnel de *avant*, par le biais de séquences [préposition + Nnu], fréquentes à l'époque de l'apparition des premiers mots en *avant-* ; les choses sont cependant sans doute plus compliquées que nous ne l'avions supposé alors. Il n'en reste pas moins que nous maintenons la thèse de l'origine prépositionnelle de ce formant.

3. APRÈS ET ARRIÈRE EN AF ET MF ⁸

Il est souvent difficile d'étiqueter les différents emplois que nous recensons ; nous commençons donc par expliciter la terminologie utilisée dans la présente étude :

- nous appelons « particule séparable », à la suite de M. Tremblay, F. Dupuis et M. Dufresne (2003, 2005), tout emploi où l'élément constitue une unité linguistique / un prédicat avec le verbe, p. ex. *sus* dans *corre sus* 'attaquer' ;

6. Nous nous opposons ainsi à Booij, qui désigne par le terme de « préfixoïde », et plus généralement celui d'« affixoïde », tout formant de mot qui possède un correspondant syntaxique.

7. Pour la notion de *préposition gouvernée*, cf. Amiot & De Mulder (2002, 2005).

8. Sources : *Base de Français Médiéval* (CNRS-ICAR) ; *Dictionnaire du Moyen Français* CNRS-ATILF).

les combinaisons [V + particule séparable] de l'AF correspondent plus ou moins aux *phrasal verbs* de l'anglais (du type *get up* 'se lever') ;

- en emploi prépositionnel, l'élément peut être ou non suivi de son régime ; lorsque ce régime est récupérable dans le contexte linguistique, mais non exprimé, on parle de « préposition orpheline » (Zribi-Hertz 1983 ; cf. (3)) ;
- l'emploi adverbial est plus difficile à caractériser : dans cet emploi, le morphème fonctionne de façon relativement autonome ; il ne se rattache syntaxiquement à aucun élément en particulier, n'introduit pas d'argument (de régime), mais joue un rôle au niveau textuel.

Précisons que nous ne considérons ici que les emplois en syntaxe de *après* et *arrière*, et non les emplois formatifs (analysés *infra* sous § 4) dans une perspective dynamique d'évolution à partir des premières attestations.

3.1. Après

Dès les textes assez anciens, comme la *Chanson de Roland* (fin IX^e s.), *après* pouvait être employé comme :

- préposition (2) ou préposition orpheline (3) :
 - (2) a. « Et **après** le serpent coroit uns lyons criant et braiant » (*Graal*)
 - b. « Je ne verrez un mois **après** la Pasque » (*Ami et Amil*)
 - c. « Un espervier sur sun poin tint E uns levriers **après** li vint. » (*mf*, 674)
 - d. « **Après** iceste alte avisiun sunjat » (*Roland*)
 - (3) a. « Messire Yvains atant s'an part / et li Lyon toz-jor **après** » (*Yvain*, 3764/3765)
 - b. « après lui ot grant bruit de gen : li chevalier et li sergent et les dames corent **après** » (*Erec*, 791)

En tant que préposition, il pouvait avoir pour régime un SN (2a-2b) ou un pronom (2c-2d). Son emploi en tant que préposition orpheline n'entraînait aucun changement formel.

- il pouvait s'adjoindre à *que* pour introduire une proposition à temps fini, avec un *ce* intercalaire (4a) et sans *ce* (4b)⁹ :

- (4) a. « Et **après ce que** il ot fait tout son devoir, si ne vesqui que [...] » (*Moree*, 272)
- b. « Ne tarda gueres ci **après que** li termes vint » (*Erec*, 1865)

- il pouvait aussi être employé en tant qu'adverbe (5) ; il exprimait alors la succession événementielle ('ensuite, puis') et jouait un rôle de connecteur textuel. Il pouvait dans ce cas être employé avec un verbe de parole pour introduire un discours direct (5a), mais pas nécessairement (5b) :

9. Sur le rôle du *ce* neutre, cf. Wunderli (1978).

- (5) a. « Brandist sun colp ; si l'a mort abatut / E dit **apres** : « païen, mal aies tu ! [...] » » (*Roland*, 1957/1958)
b. « des qu'il voit que fere l'estuet, il se lieve, que mialz ne puet, et chauce sanz nelui atandre ; **après** reva ses armes prendre » (*Perceval*, 3352)

Dans cet emploi de type adverbial, *après* semble cependant se comporter plus ou moins comme une préposition orpheline ; simplement, le renvoi au contexte linguistique ne se fait plus de terme à terme, mais résume en quelque sorte une partie du contexte antérieur, ce qui fait penser à une anaphore résomptive.

- *Après* semble n'avoir eu que très peu d'emplois en tant que particule séparable ; on cite assez souvent *aller apres* 'poursuivre', mais un examen un peu attentif des corpus ne confirme pas nettement cette analyse. L'exemple (6) est, à ce propos, assez représentatif : *après* s'interprète ici aussi par rapport à un élément du contexte linguistique (cf. le pronom *le* dans le contexte postérieur), ce qui ressemble davantage à un emploi comme préposition orpheline qu'à un emploi de particule séparable :

- (6) « Et quant li rois a ce veü, Il ot le sanc tout esmeü, Et dist : « Or tost, alez **apres**, Et si *le* sievez si de pres Que mort ou vif *le* ramenez, Lui, sa gent et toutes ses nez. » » (*Machaut, Prise d'Alexandrie*, p. 1369)

- Sémantiquement, *après* exprimait la postériorité, temporelle (2b, 6) ou spatiale (p. ex. 2a).

Pour résumer, en AF, *après* était multicatégoriel, mais avait un emploi fondamental : c'était une préposition.

3.2. Arrière

En AF, *arrière* pouvait être :

- adverbe, il pouvait être employé seul (7a-7b) ou en locution : *en ariere* (7c), *d'ariere* (7d) :

- (7) a. « a ce qu'il entre en sa tesniere le cul avant, la teste **arriere**, l'a bien Renart reconneü einz que de plus pres l'ait veü. » (*Renart*, 982)
b. « se saviez en nul endroit / en cest pais n'avant n'**arriere** / ou peüssons trover riviere ? » (*Thèbes*, BMF, 02217)
c. **En ariere** l'ot bien conu (Gmonm 3342, TL)
d. [...] il connoissoit Septimum **d'ariere** (Mousk 922, TL)

- particule séparable (Dufresne, Dupuis & Tremblay 2003 ; Tremblay, Dupuis & Dufresne 2003, entre autres) ; en tant que tel, il était très souvent associé à un verbe de mouvement (*torner / aler / corir*, etc.) et généralement postposé à celui-ci :

- (8) a. « A icest mot tornent **arriere** » (*Thèbes1*, 1739)
b. « devant en vont querre riviere, et toute l'ost les suit **arriere** » (*Thèbes1*, 2160)
c. « Aléz **arriere**, tornéz voz d'entor noz, » (*Ami et Amil*, 255)

Arrière pouvait aussi être antéposé au verbe, notamment lorsque celui-ci était à l'infinitif ou conjugué à un temps composé, il se plaçait alors fréquemment devant le participe (Tremblay, Dupuis & Dufresne 2003) :

- (9) a. « Or n'i a plus de cest afere : faites voz genz **arriere** trere » (*Erec*, 5774)
 b. « un petit s'est **arriere** trete » (*Erec*, 2378)

Dans cet emploi, *arrière* pouvait aussi figurer à l'initiale de la phrase (10) :

- (10) « **arriere** an la biere l'a mise et desoz lo paille coverte » (*Cligès*, 5956)

– *arrière* pouvait aussi occasionnellement avoir un emploi prépositionnel¹⁰ ; il concurrençait alors *derrière*, dont c'était déjà l'emploi fondamental :

- (11) **Ariere** sei s'est reguardee (*Marie de France, Lais*, 166, *TL*)

Sémantiquement, il faut distinguer entre les emplois en tant que particule séparable et ceux en tant qu'adverbe :

– En tant que particule séparable, *arrière* exprime deux grands types de sens : (i) un sens spatial, indiquant la direction auprès de verbes exprimant un mouvement : *torner / venir / corir arrière* ; *regarder arrière* (Buridant 2000 ; Tremblay, Dupuis & Dufresne 2003). Certains auteurs, p. ex. M. Tremblay, F. Dupuis et M. Dufresne (2003) ou A. Kopecka (2004), considèrent qu'en AF les verbes de mouvement n'avaient pas tendance à exprimer la direction, à la différence des verbes du FM, ce que montre l'existence d'expressions qui peuvent nous sembler tautologiques, comme *entrer enz* ; l'AF aurait donc plutôt été une langue à satellites, dans les termes de L. Talmy (2000) ou de D. Slobin (2004), (ii) et/ou un sens itératif 'à nouveau' (voir Burnett, Petrik & Tremblay 2005) :

- (12) reprim aleine et les deux yex **arriere** ouvri (*Vgreg I 2037, TL*)

– En tant qu'adverbe, il exprime non seulement le sens 'en arrière' (13a-13b), mais aussi des sens temporels ; lorsqu'il est employé seul, il signifie 'ensuite' (13c), en locution, 'auparavant' (cf. *supra*, 7c-7d) :

- (13) a. « a ce qu'il entre en sa tesniere le cul avant, la teste **arriere**, l'a bien Renart reconneü einz que de plus pres l'ait veü. » (*Renart*, 982)
 b. « se saviez en nul endroit / en cest pais n'avant n'**arriere** / ou peüssons trover riviere ? » (*Thèbes*, BMF, 02217)
 c. Conseil **arriere** valt petit (*Rou III 7926, TL*)

Pour résumer, en AF, *après* et *arrière* sont des mots polyfonctionnels. Tous les deux peuvent être adverbe, préposition et particule séparable. Leurs configurations sont cependant très différentes, chacun possédant un emploi nettement préférentiel par rapport aux autres : *après* est fondamentalement une préposition

10. Signalons que *arrière* n'est jamais employé en tant que conjonction de subordination, même avec un *ce* neutre : **arrière (ce) que*.

(et aussi une conjonction), alors que *arrière* fonctionne essentiellement comme particule séparable ou adverbe ¹¹.

4. APPARITION DES EMPLOIS LIÉS EN AF

4.1. Après

Les premiers mots attestés dans lesquels figure *après* sont des noms : *après-disner* (1362), *après-sopee* (1502), *après-midi* (1702).

Des séquences de même type existaient depuis déjà longtemps dans la langue, mais en tant que syntagmes prépositionnels (désormais SP) à valeur adverbiale, et non en tant que noms :

- (14) a. « Certes, fet il, se la damoiselle ne venist jamais chaiens, si m'en alaisse jou demain ou **apres** *demain* (Déb. XIII^e s., *Lancelot du Lac*, in TLF s.v. *sous-*)
- b. « S'avint un jor, **après** *disner*, Parlot a ses barons roi Marc » (*Beroul*, 1334)
- c. « Un jur d'esté, **après** *mangier*, Parlot la dame al chevalier » (*mf*, 181)

Ces SP correspondaient en général à une proposition réduite. Outre ces syntagmes où *après* était suivi d'un adverbe (*demain*) ou d'un infinitif (*dîner*, *mangier*), on relève aussi des syntagmes avec cette même valeur propositionnelle adverbiale lorsque *après* était suivi de noms de divers types, p. ex. nom concret de substance (15a), nom d'événement météorologique (15b) :

- (15) a. « Bien pert que ce fu **après** *vin* ! » (*Yvain*, 2185)
- b. « [...] « Il se dit en proverbe », dist Ysangrin, « **Après** *tempeste* beau temps » » (*Mézières*, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389).

On peut faire l'hypothèse que c'est à partir de tels emplois, où la préposition constitue avec son régime un SP à valeur propositionnelle adverbiale, qu'ont pu se développer les emplois de *après* en tant que formant de mot. Retraçons brièvement le cheminement qui a conduit, selon nous, au premier nom attesté, *après-disner*.

En (14), *dîner* était réellement un infinitif et *après dîner* s'interprétait plus ou moins comme 'après qu'il eut dîné / après avoir dîné', mais progressivement, *après-dîner* apparaît dans des contextes de plus en plus « liés » :

- (16) a. « Comme le dymanche XXVIII^e jour du moys d'avril derrenierement et nagaires passé, environ *deux heures* **après disner** » (*Chartes Abb. St-Magl. T.F.*, t.3, [1330-1436])
- b. « Cedit jour, la Court a obtemperé à certainnes lettres presentées par J. de Caillac sur le *plaidoié d'après disner de hier* (Baye, I, 1400-1410)
- c. « Cedit jour, à *matin* et **après disner**, a esté plaidoiée » (Baye, I, 1400-1410)

11. Voir O'Dowd (1998) pour des analyses assez comparables.

- d. « En gibessant toute l'**après disnee** Par my lez champs pour me desanuyer »
(Ch. d'Orléans, *Chans. C.*, c.1415-1440) ¹²

Il peut alors être complément d'un SN, sans préposition (16a) ou avec préposition, en général la préposition *de* (16b). Dans cet exemple, *plaidoyer d'après-dîner* sert d'ailleurs lui aussi de nom-tête à un complément introduit par *de* (*de hier*). Dans des contextes comme ceux-ci l'interprétation résultative s'estompe : *deux heures après disner* 'deux heures après avoir dîné / deux heures après le dîner' ; *le plaidoié d'après disner* 'le plaidoyer d'après le dîner (qui a eu lieu après le dîner) / *le plaidoyer après avoir dîné'.

Un pas de plus est franchi lorsque *après-dîner* est mis directement en relation avec un autre nom, par exemple par le biais d'une relation de coordination ; cf. *matin* (16c). Enfin, dernière étape, on le trouve précédé d'un déterminant (16d).

À la fin de cette évolution, *après-dîner* a acquis le sens qu'il a encore aujourd'hui et dénote la 'période qui suit le dîner'. Une telle évolution a été rendue possible, ou au moins favorisée, par le fait que l'infinitif est la forme nominale du verbe, et l'emploi du verbe en tant que nom (notamment lorsqu'il s'agit de verbes dénotant des actions de la vie quotidienne) est extrêmement fréquent : *disner, soper, mangier* connaissent tous ce double emploi.

Il est donc tout à fait possible que les formes infinitives apparaissant à la suite de *après* aient été réanalysées comme des noms et que les locutions aient été lexicalisées là aussi en tant que noms.

On peut faire l'hypothèse que ces premiers noms formés à la suite de *après-souper*, et qui sont en tous points semblables à ce dernier, ont été créés par analogie (Skousen, Lonsdale & Parkinson 2002 ; Dal 2008) ; une généralisation accompagnée d'« entrenchement » (Langacker 1987 ; Schmid 2007) ¹³ a ensuite pu mener à l'établissement du patron semi-schématique [*après* + Nnu] qui a servi à former d'autres noms, non issus de la forme infinitive d'un verbe, p. ex. *après-guerre* et *après-concile* (Weidenbusch, 1993 : 82-83, 184) ¹⁴.

Il faut toutefois mentionner que la grande vitalité de *après* est tardive ; ce n'est qu'à partir du XX^e s. que *après* a servi à former des noms en grand nombre, et qu'il sert à en former de plus en plus massivement ; la presse nous en offre d'ailleurs de très nombreux exemples, non nécessairement destinés à être lexicalisés, ainsi *l'après-Sarkozy*, *l'après-accident*, *l'après-Fukushima*, *l'après-11 septembre*, etc. Il n'en reste pas moins que le patron existait, et qu'il a été facile de

12. La variante graphique *-er/-ée* était fréquente et peut être interprétée de différentes façons ; nous ne la prenons pas en compte dans nos analyses car cela nécessiterait une étude des différents paramètres en jeu (morphologique, sociologique, etc.), ce qui excéderait le cadre de cet article.

13. *Entrenchment* pourrait se traduire par 'routinisation' ; cf. Legallois & Gréa (2006).

14. Un développement comparable est décrit pour d'autres termes dans Booij (2010a).

le réactiver quand le besoin s'en est fait sentir (il en va de même pour les autres affixes qui expriment l'antériorité ou la postériorité).

L'évolution de *après* confirme donc l'hypothèse que nous avons formulée dans nos précédents articles, à savoir : l'emploi en tant que formant peut provenir de l'emploi prépositionnel, et ceci, à partir d'un contexte d'emploi bien spécifique¹⁵.

En ce qui concerne le statut du formant *après-* en FM, il semble que celui-ci soit plutôt à considérer comme un préfixoïde que comme un préfixe, même s'il est certainement à un stade plus avancé de grammaticalisation que *sans-*, qui nous a servi d'exemple au § 2 :

- Sémantiquement, les noms formés avec *après-* sont exocentriques (*l'après-divorce* n'est pas un divorce, mais la période qui suit un divorce, de même que *l'après-Ariane 5* n'est pas une fusée Ariane 5, mais la période qui suit la conception / le lancement, etc. de la fusée). De plus, alors que la préposition peut introduire des SP qui expriment la postériorité temporelle et spatiale, les noms en *après-* expriment tous la postériorité temporelle (ce sont les lexèmes en *arrière-* qui expriment la postériorité spatiale en FM ; cf. *arrière-cour*, *arrière-port*, *arrière-cuisine*). *Après-* formant de lexème garde donc des liens étroits avec la préposition, même s'il ne reprend qu'une partie de son sémantisme.
- Le critère morphosyntaxique est, lui, difficile à valider car (i) le formant *après-* possède une initiale vocalique et (ii) les noms formés en *après-* sont souvent déterminés par l'article défini, qui s'élide devant voyelle. Il existe d'ailleurs des noms en *après-* lexicalisés avec un double genre (*après-midi*, *après-guerre*). Il est donc difficile de déterminer si les noms en *après-* ont le genre masculin par défaut ou s'ils prennent le genre de leur base, ce que montrent bien les exemples qui suivent, empruntés au *TLF* :

- (17) a. Il fut un temps où [...] l'on eut pour **l'après-mort** un souci véritable (s.v. *après*)
- b. Se souvenir du climat qui entoura l'Exposition des Arts décoratifs en 1925. C'était **l'après-guerre**. Mieux encore : **l'après-victoire** (s.v. *après*)

Il est cependant possible, même si les exemples sont relativement rares, de trouver des emplois féminins, lorsque la détermination le permet :

- (18) J'ai assisté une fois à **une après-victoire** de l'OM à Marseille, la Cannebière ressemblait plus au quartier latin en mai 68 qu'à une fête [...]. (<http://www.ciao.fr>)

- Le critère catégoriel témoigne lui aussi de la grande proximité qui existe encore entre le formant et la préposition dont il est issu : c'est un formant fondamentalement nominal, qui ne construit que des noms sur base nominale.

15. Sur l'importance du contexte dans les phénomènes de réanalyse et la notion de « bridging context », cf. Heine (2002).

4.2. Arrière

Les premiers noms sont très anciens : *arrière-garde* – d’abord sous la forme *reregarde* 1100, puis sous celle d’*arrière-garde* dans le *Roman de Thèbes*, au milieu du XII^e s. –, *arrière-ban* – sous la forme *riere ban*, 1155¹⁶ –, et *arrière-fief* – sous la forme *rierefief*, 1236. On notera que ces mots ne mettent pas en jeu directement *arrière*, mais *rere* / *riere* (< *retro*), qui, en tant que préfixe, a disparu assez tôt, avant 1300 semble-t-il.

- (19) a. « Sa **reregarde** lerrat derere sei » (*Roland*, 574)
 b. « En dutance fud qu’il fereit, si a Arthur se cumbatreit U sun **riere ban** atendreit » (*TLFi*)

Arrière garde était aussi attesté en tant que locution adverbiale :

- (20) « **Arriere garde**, voit les rens, / par pou que el ne pert le senz. » (*Thèbes*, 2203, 2204)

Les premiers noms formés directement avec *arrière* apparaissent un peu plus tard, entre 1300 et 1500 ; ce sont : *arrière-censive* (« censive d’un roturier », 1483), *arrière-fossé* (« Second fossé », 1441-1442), *arrière-guet* (« Surveillance de nuit », 1367-1371), *arrière-pasnage* (« Redevance pour une deuxième période de glandée », 1398), et un verbe : *arrière-pointier* (« Coudre à arrière-points », 1387, sans doute déverbal de *arrière-point*).

- (21) a. « pour satisfaire au vouloir dudict deffunct, en quelque lieu qu’elles soient assises et constituées, en fief, arrière fief censive ou **arrière censive**. » (*Doc. Poitou G.*, t.12, 1483)
 b. « pour la dessus dicte despense de feux et pour lanternes livrées à ceulx qui font **larriere guet** dedenz ledit chastel » (*Compte Navarre I.P.*, 1367-1371)
 c. « depuis Seine jusques au bout des halles d’icelui 1 costé seroient fais **arriere fossés**, et dedens le dit clos tout entour jusques a l’autre bout des halles du costé de devers la porte, seroient fais avant fossés » (*Clos galées Rouen M.-C.*, t.2, 1364)
 d. « et les pors qui y sont mis à la saint Andrieu doivent chacun porc II d. pour **arriere pasnage**, et ceux qui y sont après la Candeleur paient chacun maaille au sergent de la garde » (Hector de Chartres, *Cout. R.*, 1398-1408)
 e. « deux jaquettes fronciés, faictes de un satin et demi en graine [...] toutes **arrièrepointiées** bien dru de soye, boutonnées tout au long, et les poingnès trais de fil de coston. » (*Comptes argent. rois Fr. D.-A.*, II, 1387)

Le processus qui a conduit à la grammaticalisation de *arrière* en tant que formant ne paraît pas, au moins *a priori*, confirmer notre hypothèse initiale, à savoir que les formants du français proviennent des emplois prépositionnels, et non des emplois en tant qu’adverbe ou particule : *arrière* était, on l’a dit, rarement employé comme préposition et nous n’avons trouvé aucun

16. Voir le Bloch & Wartburg (1932, s.v. *ban*) pour une hypothèse sur l’origine de *ban* différente de celle du *TLF*.

contexte spécifique qui aurait pu favoriser la réanalyse progressive de la préposition en tant que formant (sur le rôle de la fréquence d'emploi dans des contextes spécifiques dans le déclenchement des processus de grammaticalisation, cf. Heine, Claudi & Hünnemeyer 1991 ; Hopper & Traugott 1993 ; Lehmann 2002 ; Bybee & Hopper 2001 ; Bybee 2010b, entre autres).

Cependant, si notre analyse n'est pas *a priori* confirmée, elle n'est pas non plus invalidée : au § 3.2, nous avons affirmé que *arrière* était principalement employé comme particule et, dans une moindre mesure, comme adverbe ; or, aucun de ces deux emplois ne paraît avoir pu déclencher le processus de grammaticalisation. En tant que particule (et adverbe), *arrière*, on l'a dit, dépendait d'un verbe et se trouvait très souvent à sa droite, ou entre l'auxiliaire et la forme infinitive / participe ; de fait, il ne précédait que rarement un N, ceci d'autant plus qu'en position postverbale, il se situait généralement après le COD, et avant le COI, *i.e.* devant un complément introduit par une préposition¹⁷. Vu qu'il était assez souvent antéposé au verbe, *arrière* aurait à la limite pu devenir un préfixe verbal, ce qui ne s'est pas produit, très certainement parce que, quelle que soit sa position, *arrière* est accentué ; or, comme le montre bien N. Vincent (1999), ce sont les particules clitiques qui normalement évoluent vers le statut de préverbe.

Les premiers noms ayant été attestés sous la forme *rere-N* / *riere-N*, nous ferons l'hypothèse que *arrière* s'est substitué à *r(i)ere-*, peut-être pour des raisons phonologiques : *r(i)ere* s'affaiblissait et risquait de devenir, à plus longue échéance, très / trop proche d'un autre préfixe, *re-*, qui exprimait l'itération, et non la localisation spatiale. Ce changement de *r(i)ere* en *arrière* pourrait alors être vu comme une sorte de substitution affixale un peu particulière, dans la mesure où *r(i)ere* et *arrière* ont le même étymon, *retro* ; on aurait donc une substitution affixale par renforcement (*ad*)¹⁸, favorisée par la proximité phonétique, l'étymologie commune et, corrélativement, la proximité des sens de chacune des formes.

Un argument supplémentaire peut étayer cette hypothèse : *riere* était aussi employé comme préposition et adverbe, comme le confirme entre autres le FEW ; or, C. Buridant (2000, § 391, 431, 434) signale que *riere*, dans ces emplois, a aussi été renforcé, par *de-* ou par *ad*, ce qui a donné, entre autres, *arriere* et *derriere*¹⁹. Le même processus de renforcement aurait donc eu lieu, quelle que soit la nature / quel que soit l'emploi de *riere* / *rere*. Une fois la substitution de *arrière-* à *r(i)ere* effectuée, le patron de formation, qui existait déjà, a pu servir à former de nouveaux mots directement avec *arrière*.

17. Pour des données plus précises, cf. Tremblay, Dupuis & Dufresne (2005).

18. Pour plus d'informations sur la « substitution affixale », voir entre autres Roché (1997), Lignon (2000) et Lignon & Plénat (2009).

19. Buridant n'explique pas pourquoi *arrière* s'est spécialisé comme particule et *derriere* comme préposition ; cf. Sävborg (1941 : 273) pour une première hypothèse.

Il semble, par ailleurs, que les deux grands sens que manifestaient les mots préfixés par *r(i)ere-* / *arrière-* aient subsisté jusqu'à aujourd'hui :

- *r(i)ere* permettait de construire des noms endocentriques exprimant la localisation spatiale, p. ex. *arrière-garde* ; or, ce sens est le sens fondamental que possèdent les noms du FM : *arrière-cour*, *arrière-port*, *arrière-gorge*, etc. ;
- il exprimait aussi la dépendance hiérarchique au second degré dans les termes de droit féodal : *arrière-fief*, *arrière-ban*, un peu plus tard *arrière-censioe*, et un peu plus tard encore *arrière-vassal* (quand ce nom prend la succession de *vavasseur*). Ce sens de dépendance se retrouve, à ce qu'il nous semble, lorsque *arrière-* s'adjoint à des noms dénotant des relations de parenté : *arrière-petit-fils* / *petite-fille*, *arrière-grands-parents*, *arrière-petit-cousin*, etc. ; *arrière-petit-fils* est le premier à avoir été attesté (1599, Amyot).

En FM cependant, le *arrière-* de localisation spatiale et le *arrière-* des relations de parenté sont à distinguer car ils n'entrent pas dans les mêmes paradigmes : *arrière-* s'oppose à *avant-* pour la localisation spatiale, alors qu'il entre dans le paradigme de *beau* / *belle*, *petit* / *grand* pour les noms de parenté ²⁰.

En ce qui concerne le statut – préfixal ou préfixoïde – de *arrière-* en FM, et si on se concentre sur le *arrière-* qui fait le pendant à *après-* ²¹, il semble avoir un statut préfixal plus avéré que *sans-*, et que *après-* ²², mais sans avoir acquis pleinement le statut de préfixe. En effet, bien que *arrière-* ne construise que des noms sur base nominale, ceux-ci possèdent toujours le même genre que la base : *arrière-port* est masculin comme l'est le nom *port*, et *arrière-cuisine* féminin comme l'est le nom *cuisine*. Sémantiquement, les lexèmes construits sont toujours endocentriques (une *arrière-cour* est une cour) et s'ils peuvent exprimer la postériorité spatiale (cf. les exemples qui ont été donnés jusqu'à présent), ils peuvent aussi exprimer d'autres sens, plus difficilement classables, comme le montrent les exemples sous (22) et (23) :

- (22) a. Quant au climat de la zone de production, semi-continental, il est caractérisé par un été chaud et une **arrière-saison** au cours de laquelle alternent les journées ensoleillées et les nuits fraîches. (<http://alineabyluxia.fr/>)
- b. Le goût présente une légère prédominance de fumée ; légèrement piquant en bouche, il évolue vers le gras et laisse un **arrière-goût** persistant de noisette. (<http://eur-lex.europa.eu/>)

20. Il existe donc très probablement deux patrons de formation, mais nous ne pouvons pas développer ce point ici.

21. Le cas n'est pas très différent pour le *arrière-* des noms de parenté, mais il est difficile de traiter les deux conjointement.

22. Si *arrière-* est plus grammaticalisé que *après-*, c'est sans doute parce qu'il s'est substitué à *riere-* qui était déjà un préfixe.

- (23) a. Même dans ses actes les plus généreux en apparence et par où il se montre le plus obligeant envers autrui, je sens l'**arrière-pensée** de faire d'autrui son obligé.
- b. J'éprouvais un **arrière-instinct** qui me rendait la chose désagréable et pénible.

Les exemples (22a-22b) possèdent une interprétation temporelle, mais contrairement aux noms en *après-*, les noms formés par *arrière-* sont endocentriques ; ils ne dénotent pas la période qui suit l'événement dénoté par la base, mais quelque chose qui, bien que postérieur, possède, au moins partiellement, les mêmes propriétés que la base ; cf. la définition que donne le TLF de *arrière-saison* : « Période de l'année qui succède à la belle saison et en conserve encore les caractères, la fin de l'automne ou le début de l'hiver » (TLF, s.v. *arrière-saison*).

D'autres [*arrière-N*] manifestent un sens encore différent : le nom construit peut dénoter quelque chose de caché, latent, secret, comme le font *arrière-pensée* en (23a) et *arrière-instinct* en (23b), en particulier lorsque la base est un nom abstrait (*arrière-instinct*, *arrière-inquiétude*, *arrière-intention*, *arrière-secret*, etc.).

En se grammaticalisant, le patron [*arrière-N*]_N a donc développé des sens différents de ceux qui existaient à l'origine (*i.e.* en prenant en compte les lexèmes formés par (*ad*)*r(i)ere*) : outre les deux grands types d'interprétations (localisation spatiale et relation hiérarchique), toujours présentes et qui forment sans doute deux patrons différents (cf. note 15), plusieurs sous-patrons se sont développés à partir du patron de la localisation spatiale, en fonction du sémantisme de la base.

5. CONCLUSION

Si les analyses qui ont été proposées ici confirment les hypothèses de départ, elles montrent aussi que les chemins de grammaticalisation sont moins rectilignes que l'on ne pourrait le penser en lisant certains ouvrages « fondateurs » ; elles soulèvent, par ailleurs, des questions d'une portée théorique plus large, notamment en ce qui concerne la notion de *catégorie* :

- elles confirment que les frontières externes entre les catégories – catégories lexicales²³ (prépositions, adverbes) *vs* catégories infra-lexicales (préfixes) – ne sont pas plus aisées à définir que les frontières internes (p. ex. la distinction entre préposition, adverbe et particule) : entre la préposition et le préfixe figure tout un ensemble d'étapes intermédiaires regroupées dans la littérature récente sous le terme de « préfixoïde ». Cela n'est, somme toute, pas très surprenant, ne serait-ce que parce que (i) ces catégories regroupent des termes

23. *Lexical* s'oppose ici à *infra-lexical*, sans que nous prenions parti sur le statut, lexical ou fonctionnel, des éléments dont il est question ici.

- de différentes origines, (ii) qui ne manifestent pas nécessairement le même degré de grammaticalisation ;
- par ailleurs, il ressort de ces analyses que les termes à l'origine des formants de mots étudiés sont fondamentalement polycatégoriels (préposition / adverbe / particule), même s'ils ont souvent un emploi préférentiel. Il est, de ce fait, à nouveau extrêmement difficile de leur attribuer une catégorie, tant celle-ci dépend du contexte syntaxique – ou de la construction (Croft 2007) – dans laquelle ils sont employés. On peut dès lors se demander si la notion même de *catégorie*, au sens « classique » du terme, peut être maintenue à leur propos.

Références bibliographiques

- [BFM] <http://bfm.ens-lyon.fr/>
- [DMF] <http://www.atilf.fr/dmf/>
- [FEW] <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW>
- [TL] TOBLER A. & LOMMATZSCH E. (1925), *Tobler-Lommatzsch Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin : Weidmannsche Buchhandlung.
- [TLFI] <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- AMIOT D. (2002), « Quelles relations entre les catégories de l'adverbe, de la conjonction de subordination, de la préposition et du préfixe ? », *Verbum* 24 (3), 295-308.
- AMIOT D. (2004), « Préfixes ou prépositions ? Le cas de *sur-*, *sans-*, *contre-* et les autres », *Lexique* 16, 67-83.
- AMIOT D. (2006), « Prépositions et préfixes », *Modèles linguistiques* XXVII (1), 19-34.
- AMIOT D. & DE MULDER W. (2002), « De l'adverbe au préfixe en passant par la préposition : un phénomène de grammaticalisation ? », *Linguisticae Investigationes* XXV (2), 247-273.
- AMIOT D. & DE MULDER W. (2005), « Les préfixes *avant-* et *sur-* en français et les chemins de la grammaticalisation », in M. Grossman & A. M. Thornton (eds), *La formazione delle parole*, Roma : Bulzoni, 31-51.
- BLOCH O. & VON WARTBURG W. (1932), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris : Presses Universitaires de France.
- BOUJ G. (2008), « Composition et morphologie des constructions », in D. Amiot (éd.), *La Composition dans une perspective typologique*, Arras : Artois Presses Université, 49-73.
- BOUJ G. (2009), "Construction morphology and compounding", in R. Lieber & P. Štekauer (eds), *The Oxford Handbook of Compounding*, Oxford: Oxford University Press, 201-216.
- BOUJ G. (2010a), "Compound construction: Schemas or analogy? A construction morphology perspective", in S. Scalise & I. Vogel (eds), *Cross-Disciplinary Issues in Compounding*, Amsterdam: Benjamins, 93-107.
- BOUJ G. (2010b), *Construction Morphology*, Oxford: Oxford University Press.
- BURIDANT C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris : SEDES.
- BURNETT H., PETRIK K. & TREMBLAY M. (2005), « La grammaire des particules en ancien français : sémantique, distribution et perte de productivité », in C. Gurski (ed.), *Proceedings of the 2005 Meeting of the Canadian Linguistic Association – ACL 2005*. [http://westernlinguistics.ca/Publications/CLA-ACL/Burnett_Petrik_Tremblay.pdf.]
- BYBEE J. (2010), *Language, Usage and Cognition*, Cambridge: Cambridge University Press.

La spécialisation de la catégorisation morphosyntaxique

- BYBEE J. & HOPPER P. (eds) (2001), *Frequency and the Emergence of Linguistic Structure*, Amsterdam: Benjamins.
- CORBIN D. (1987), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen : Max Niemeyer Verlag. [2^e éd., Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires de Lille, 1991]
- CORBIN D. (2001), « Du nouveau sur *beurre laitier*. Note sur une fausse conversion », in C. Buridant, G. Kleiber & J.-C. Pellat (éds), *Par monts et par vaux : itinéraires linguistiques et grammaticaux. Mélanges de linguistique générale et française offerts au professeur Martin Riegel*, Louvain/Paris : Peeters, 127-143.
- CROFT W. (2007), "Beyond Aristotle and gradience: a reply to Aarts", *Studies in Language* 31, 409-430.
- DAL G. (2008), « Analogie et lexique construit : Un retour ? », in J. Durand, B. Habert & B. Laks (éds), *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF'08*, Paris : Institut de Linguistique française, 1587-1599. [DOI 10.1051/cmlf08304]
- DUFRESNE M., DUPUIS F. & TREMBLAY M. (2003), "Preverbs and particles in Old French", in G. Booij & J. van Marle (eds), *Yearbook of Morphology 2003*, Dordrecht: Kluwer, 33-60.
- HEINE B. (2002), "On the role of context in grammaticalization", in I. Wischer & G. Diewald (eds), *New Reflections on Grammaticalization*, Amsterdam: Benjamins, 83-101.
- HEINE B., CLAUDI U. & HÜNNEMEYER F. (1991), *Grammaticalization: a conceptual Framework*, Chicago: University of Chicago Press.
- HOPPER P. & TRAUGOTT E. C. (1993), *Grammaticalization*, Cambridge: Cambridge University Press.
- IACOBINI C. (1999), "Distinguishing derivational prefixes from initial combining forms", in G. Booij, A. Ralli & S. Scalise (eds), *Proceedings of First Mediterranean Morphology Meeting*, Patras: University of Patras, 132-140.
- IACOBINI C. (2000), « I prefissi dell'italiano », in A. Mioni, P. Benincà & L. Vanelli (eds), *Atti del XXXI Congresso internazionale di studi della Società di Linguistica Italiana : Fonologia e Morfologia dell'italiano e dei dialetti di Italia*, Padova/Roma : Bulzoni, 369-399.
- IACOBINI C. (2004), « Prefissazione », in M. Grossmann & F. Rainer (eds), *La formazione delle parole in italiano*, Tübingen : Niemeyer, 97-163.
- KOPECKA A. (2004), *Étude typologique de l'expression de l'espace : localisation et déplacement en français et en polonais*, Thèse de l'Université Lyon 2.
- LANGACKER R. W. (1987), *Foundations of Cognitive Grammar*, vol. 1: *Theoretical Prerequisites*, Stanford: Stanford University Press.
- LEGALLOIS D. & GRÉA P. (2006), « La notion d'*entrenchment* dans le cadre des grammaires cognitives », *Les Cahiers du CRISCO* 21, 18-26.
- LEHMANN C. (2002), *ASSidUE* (Arbeitspapiere des Seminars für Sprachwissenschaft der Universität Erfurt) n° 9: *Thoughts on grammaticalization*. [<http://www.christianlehmann.eu/publ/ASSidUE09.pdf>]
- LIGNON S. (2000), *La Suffixation en '-ien'. Aspects sémantiques et phonologiques*, Thèse de l'Université de Toulouse 2.
- LIGNON S. & PLÉNAT M. (2009), « Échangisme suffixal et contraintes phonologiques (Cas des dérivés en *-ien* et en *-icien*) », in B. Fradin, F. Kerleroux & M. Plénat (éds), *Aperçus de morphologie du français*, Paris : Presses Universitaires de Vincennes, 65-81.
- MARCHELLO-NIZIA C. (2002), « TRÈS : du multi-catégoriel au mono-catégoriel, de *tresoblier trestot* à *sa tres chiere amie* », *Linx* n° spécial : *Mélanges à Michèle Perret*, 259-269.
- MEILLET A. & VENDRYES J. ([1924] 1979), *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, 5^e éd., Paris : Champion.

- O'DOWD E. (1998), *Prepositions and Particles in English. A Discourse-functional Account*, New York/Oxford: Oxford University Press.
- ROCHÉ M. (1997), « *Briard, bougeoir et camionneur. Dérivés aberrants, dérivés possibles* », *Sillexicales* 1, 241-250.
- SÄVBORG T. (1941), *Étude sur le rôle de la préposition 'de' dans les expressions de lieu relatives en latin vulgaire et en ancien gallo-roman*, Thèse de l'Université d'Uppsala.
- SCALISE S. (1992), "Compounding in Italian", *Rivista di Linguistica* 4 (1), 175-198.
- SCHMID H. J. (2007), "Entrenchment, saliency and basic levels", in D. Geeraerts & H. Cuyckens (eds), *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics*, Oxford: Oxford University Press, 117-138.
- SKOUSEN R., LONSDALE D. & PARKINSON D. B. (eds) (2002), *Analogical Modeling. An exemplar-based approach to language*, Provo (Utah): Brigham Young University.
- SLOBIN D. I. (2004), "The many ways to search for a frog: linguistic typology and the expression of motion events", in S. Strömquist & L. Verhoeven (eds), *Relating events in narratives*, Vol. 2: *Typological and contextual perspectives*, Mahwah (NJ): Lawrence Erlbaum Associates, 219-257.
- TALMY L. (2000), *Toward a cognitive semantics*, Cambridge (MA): The MIT Press.
- TREMBLAY M., DUPUIS F. & DUFRESNE M. (2003), « Les prépositions dans l'histoire du français : transitivité, grammaticalisation et lexicalisation », *Verbum* XXV (4), 549-562.
- TREMBLAY M., DUPUIS F. & DUFRESNE M. (2005), "The Reanalysis of the French Prepositional System: a Case of Grammaticalization in Competing Grammars", in M. Batllori et al. (eds), *Grammaticalization and Parametric Variation*, Oxford: Oxford University Press, 109-307.
- VINCENT N. (1999), "The evolution of c-structure: prepositions and PPs from Indo-European to Romance", *Linguistics* 37 (6), 1111-1153.
- WEIDENBUSCH W. (1993), *Funktionen der Präfigierung. Präpositionale Elemente in der Wortbildung des Französischen*, Tübingen : Niemeyer.
- WUNDERLI P. (1978), « Ce neutre en moyen français. Étude de sémantique phrastique et transphrastique », in M. Wilmet (éd.), *Sémantique lexicale et Sémantique grammaticale en Moyen Français*, Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel, 185-256.
- ZRIBI-HERTZ A. (1983), « Prépositions orphelines et pronoms nuls », *Recherches linguistiques* 12, 46-91.